



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°23/270

Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord de facilité élargie de crédit pour la République du Congo et approuve un décaissement de 43 millions de dollars

19 juillet 2023

- Le Conseil d'administration du FMI a achevé la troisième revue au titre de la facilité élargie de crédit, permettant un décaissement immédiat de 32,4 millions de DTS (environ [43] millions de dollars)
- La reprise économique renforcée reste fragile dans un contexte de modération des prix du pétrole et d'un environnement mondial incertain.
- Certains progrès ont été réalisés en matière de réformes structurelles, mais des efforts soutenus pour accélérer la mise en œuvre des réformes dans les domaines de la gestion des finances publiques et de la dette, de la gouvernance et de la transparence seront essentiels pour parvenir à une croissance plus élevée, plus résiliente et inclusive. La poursuite des réformes du secteur de l'énergie reste particulièrement essentielle.

Washington, DC – 19 juillet 2023 : Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la troisième revue du programme économique de la République du Congo dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC) de 324 millions de DTS, qui a été approuvée le 21 janvier 2022. L'achèvement de la revue permet le décaissement immédiat de 32,4 millions de DTS (environ [43] millions de dollars EU), portant le total des

décaissements au titre de la FEC à 226,8 millions de DTS. Ce financement du FMI continuera d'aider les autorités à mettre en œuvre leurs politiques de développement, à maintenir la stabilité macroéconomique et à renforcer la reprise économique dans un contexte de forte inflation alimentaire, de baisse des prix du pétrole et de resserrement des conditions financières.

Les réformes structurelles ont continué de progresser dans certains domaines, mais le programme a sous-performé dans plusieurs domaines. Des progrès ont été réalisés dans la planification des achats, la déclaration de la dette et les efforts visant à accroître la transparence. Cependant, trois des cinq critères de réalisation liés à la situation budgétaire et à la gestion du service de la dette n'ont pas été atteints, ce qui a incité les autorités à demander des dérogations pour ces trois critères et à prendre des mesures correctives énergiques. **Les autorités continueront de poursuivre deux critères de réforme visant à accroître la transparence dans la gestion des ressources naturelles et à augmenter les recettes fiscales.**

La politique budgétaire mettra l'accent sur la réduction des fragilités tout en maintenant la viabilité de la dette. Les dépenses de développement et le paiement des arriérés intérieurs seront accélérés avec les ressources libérées des transferts réduits liés au pétrole conformément à la déréglementation progressive des prix du carburant couplée à une aide sociale ciblée pour protéger la population la plus vulnérable. Parallèlement, l'assainissement budgétaire sera soutenu par la mobilisation des recettes, y compris l'élimination des exonérations dans le secteur des hydrocarbures.

Sur la base des avancées récentes, une mise en œuvre soutenue des réformes structurelles est nécessaire. Une meilleure gestion des finances publiques, en particulier en ce qui concerne les investissements publics et la dette, facilitera des dépenses de développement plus importantes, plus efficaces et de meilleure qualité. Des réformes plus larges de la gouvernance, englobant la lutte contre la corruption et la transparence, seront également essentielles pour améliorer l'environnement des affaires.

Les politiques menées dans le cadre de ce programme soutenu par la FEC continueront de contribuer à réduire les fragilités et à placer la République du Congo sur la voie d'une croissance plus élevée, plus résiliente et inclusive. Il

contribuera également à l'effort régional de préservation de la stabilité extérieure de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

À l'issue des débats du Conseil d'administration, M. Kenji Okamura, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« Le redressement de la République du Congo s'est poursuivi même si des risques substantiels subsistent dans un environnement mondial incertain. Les dépenses sociales et d'infrastructure, le paiement des arriérés intérieurs et la mise en œuvre progressive des réformes soutiennent l'activité économique. L'inflation devrait s'accélérer modérément avant de retomber au niveau cible, la baisse des prix à l'importation atténuant les ajustements des prix intérieurs de l'énergie. Les principaux risques pesant sur les perspectives comprennent la vulnérabilité des investissements et du commerce à l'escalade potentielle des conflits régionaux dans le monde, les chocs climatiques, la baisse des prix et de la production du pétrole et une mise en œuvre plus faible des réformes.

« Les performances insuffisantes du programme doivent être traitées. Les critères de réalisation à fin décembre sur le solde primaire non pétrolier et le financement intérieur net n'ont pas été respectés en raison de l'augmentation des subventions liées au pétrole, de la hausse des dépenses intérieures et de l'accumulation plus importante de dépôts fiduciaires. Le critère de réalisation continu du plafond zéro pour les nouveaux arriérés extérieurs a été enfreint par des retards dans le paiement du service de la dette. Des progrès ont été accomplis dans la progression des réformes structurelles, deux repères structurels sur cinq ont été atteints dans les délais et un a été mis en œuvre avec retard. Des mesures correctives énergiques ont été prises pour remédier aux sous-performances. Pour l'avenir, la mise en œuvre résolue des réformes reste essentielle pour maintenir le programme sur la bonne voie.

« Les autorités ont réitéré leur engagement à poursuivre une croissance plus élevée, plus résiliente et inclusive tout en maintenant la stabilité macroéconomique et la viabilité de la dette. À cette fin, les autorités sont encouragées à poursuivre l'assainissement budgétaire, tout en augmentant les dépenses sociales et de développement. Les principales mesures comprennent la réduction des subventions liées au pétrole conformément à une

déréglementation progressive des prix du carburant associée à une aide sociale accrue pour les personnes vulnérables, à l'élargissement de l'assiette fiscale et à l'intensification du recouvrement des arriérés d'impôts. Une gestion renforcée des finances publiques et de la dette sera également essentielle pour une dépense publique plus efficace.

La diversification économique indispensable, fondée sur l'investissement privé, dépendra de l'approfondissement des réformes structurelles, en particulier de l'opérationnalisation de la nouvelle architecture de lutte contre la corruption, de la correction des lacunes du cadre de LBC/FT, de l'amélioration de l'inclusion financière et de la mise en œuvre constante des entreprises publiques, S'attaquer aux vulnérabilités climatiques serait également important.

Département de la communication du FMI

RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

ATTACHÉE DE PRESSE : TATIANA MOSSOT

TÉLÉPHONE : +1 202 623-7100 E-MAIL : MEDIA@IMF.ORG

@FMI Porte-parole